







2 février 2012

M. Dean Del Mastro, député Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Avec votre soutien, nous pouvons injecter dès maintenant des <u>millions</u> de dollars en liquidités nettes dans l'économie canadienne et ainsi contribuer à maintenir des emplois dans des petites entreprises. Cependant, nous devons agir.

Ensemble, le CCMIA, la CIMA, la CFM et Ré:Sonne représentent plus de 20 000 musiciens et maisons de disques indépendantes. Nous sommes pour l'adoption d'une modification très simple aux lois canadiennes sur le droit d'auteur, modification qui apporterait des millions de dollars par année aux petites entreprises, sans augmenter les coûts pour les contribuables et les consommateurs, soit la suppression de subventions désuètes et régressives à de grandes sociétés qui n'en ont plus besoin. Nous joignons une publicité parue dans l'édition du *Hill Times* de lundi dernier qui souligne le caractère contre-productif de ces subventions.

La *Loi sur le droit d'auteur* exempte toutes les stations de radio des droits d'auteurs aux musiciens et maisons de disques canadiens sur la première tranche de 1,25 million de dollars de revenus. En 1997, le gouvernement de l'époque avait accordé cette subvention à l'industrie de la radio alors qu'elle perdait de l'argent. Depuis ce temps, les règles de propriété ont changé, et l'industrie s'est grandement consolidée et a généré des profits record de près de 300 millions de dollars au cours de chacune des dernières années. Pourtant, on continue à lui accorder cette subvention.

Cette subvention n'a absolument aucun effet positif pour les consommateurs, elle constitue un déni du droit des créateurs canadiens de musique d'obtenir une juste rémunération, et décourage l'investissement et la création d'emplois dans le secteur canadien de la création.

Le gouvernement présente une modernisation du droit d'auteur qui se veut une initiative économique et de création d'emplois. Une modification qui permettrait de mettre des millions de dollars par année à la disposition des petites entreprises, et ce, sans aucun coût pour les contribuables ou les consommateurs, mérite d'être envisagée. L'élimination de cette subvention constitue une solution qui n'engage pas de coûts et qui en plus apporterait chaque année 8 millions de dollars additionnels à plus de 12 000 musiciens et maisons de disques indépendantes au Canada.

Les musiciens et les maisons de disques du Canada soutiennent l'objectif du gouvernement visant à mettre sur pied une industrie durable qui crée des emplois pour les artistes afin de contribuer à la réussite économique. Pour atteindre cet objectif, il faut établir un système équitable qui rémunère pleinement les créateurs lorsque leurs produits sont utilisés par les diffuseurs. Cette simple modification assurerait que les musiciens obtiennent la valeur du marché pour leurs produits <u>et n'a pas d'autres répercussions sur la Loi sur le droit d'auteur.</u>

Il ne s'agit pas d'une modification de forme, mais elle permet d'améliorer la législation, de même que les perspectives économiques pour les musiciens et les petites entreprises. Nous vous prions d'en discuter avec vos collègues du caucus et de soutenir cette modification simple, mais importante au projet de loi C-11.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JP Ellson Président Canadian Council of Music Industry Associations Stuart Johnston Président Canadian Independent Music Association Bill Skolnik Chef de la direction Fédération canadienne des musiciens Ian MacKay Président Ré:Sonne, Société de gestion de la musique